

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE**

## **SEANCE DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022**

Membres en exercice : 11

Membres présents : 08

L'an deux mil dix-vingt-deux, le vendredi 20 mai à 20h 30, sur convocation du 25 avril, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laëtitia CHAUVEAU, BAND'HOU Pauline, COCHEREAU Nathalie et Messieurs SERRE Frédéric, Alexis CAZÉ-CHANLONG, Bastien HUARD, René CHIVRACQ.

Absents excusés : Karine ABBAMONTE (pouvoir à MME BAND'HOU), M Romain LEJARD (pouvoir à M DANIEL) et M Laurent RIVET (pouvoir à M HUARD).

Secrétaire de séance : M Serre

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

### **Délibération Mise en place de la comptabilité M 57**

M le Maire fait savoir qu'une nouvelle comptabilité sera obligatoire au 01 janvier 2024. La trésorerie de Nogent le Rotrou propose, pour les communes volontaires, de commencer le transfert dès le 01 janvier 2023. M le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'opportunité d'avancer le changement de comptabilité à cette date. Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité la mise en place de la M 57 dès le 01 janvier 2023.

### **Remboursement de frais à M le Maire et M le 1<sup>er</sup> adjoint**

M le maire fait savoir qu'il a acheté pour des raisons pratiques directement à Leroy Merlin les élastiques pour les barnums. Il sollicite le remboursement. Le montant de cet achat est de 308.93€ pour les 2 barnums.

M le Maire fait savoir que M Serre a 2 rampes d'accès qu'il propose au prix d'occasion à 90€ à la commune. Ces rampes peuvent être utiliser pour la tondeuse.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, décide à l'unanimité de rembourser M le Maire et d'acheter les rampes d'occasion de M Serre.

### **Délibération virement de crédit budget principal- budget photovoltaïque**

M le Maire fait savoir que le retour de TVA pour le budget photovoltaïque se fait attendre. Afin de pouvoir abonder la trésorerie de ce budget, M le Maire propose le virement de crédit suivant

Article 615221 : - 4817€ budget principal

Article 74 + 4817€ budget photovoltaïque

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité, le virement de crédit tel que mentionné ci-dessus

### **Délibération FPIC**

M le Maire informe que lors du conseil communautaire, il a été décidé le maintien du Fonds de Péréquation Intercommunale avec la répartition suivant pour la commune de Fruncé : 13 919€ pour 2022

M le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette répartition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition du FPIC 2022

## **Location de la scène**

M le Maire informe que la commune de Le Favril a sollicité la location de la scène des communes de Fruncé et Friaize. M le Maire stipule qu'il a rencontré Mme le Maire de Friaize afin d'harmoniser une proposition de prix pour les 2 conseils. La proposition est de 13€ la plaque (1m<sup>2</sup>22) sans le transport.

Après avoir entendu cet exposé et échangé sur le sujet, le conseil municipal valide à l'unanimité, le prix de 13€ la plaque pour la location de la scène.

## **Demande de subvention Ecole St Marie**

M le Maire présente une demande de subvention de la part de l'école privée St Marie à Courville sur Eure. 13 enfants de la commune y sont scolarisés. M le Maire rappelle que la commune est membre d'un syndicat scolaire et qu'à ce titre la commune paye les infrastructures nécessaires pour les parents : garderie matin et soir, transports scolaires, accompagnatrices dans le car.

Après avoir entendu cet argumentaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subvention.

## **Distributeur O Alice**

M le Maire fait savoir son mécontentement concernant la gestion du distributeur d'œufs de la commune : appareils très sale, produits en limite de consommation, voir dégradé. Les conseillers argumentent les mêmes griefs.

Devant l'agacement et la déception général, le conseil décide le retrait de ce distributeur.

## **Boite a Pains**

M le Maire fait savoir qu'il est en pourparler avec un autre boulanger pour installer une boite a pains.

Dans un premier temps, M le Maire propose que la commune loue un appareil pour 6 mois. Le loyer est de 360€ par mois. L'appareil ne distribue que des baguettes

Mme Cochereau fait savoir que c'est dommage qu'il n'y a pas de viennoiserie. M Cazé stipule que c'est pour voir si la population a vraiment besoins de ce service, si cela marche la commune pourra changer de distributeur.

Après discussion, la proposition qui sera faite au boulanger est la suivante :

Location pour 6 mois

Loyer payé par moitié par la commune et le boulanger

## **Cimetière**

M le Maire rappelle que la commission cimetière s'est réunis début juin, que celle-ci a examiné le règlement du cimetière ainsi que les tarifs. La nouvelle rédaction du cimetière a été envoyé aux conseillers. La proposition des nouveaux tarifs applicables au 01 janvier 2023 est la suivante

Concession au sol (caveau ou pleine terre)

15 ans 105€

30 ans 210€

50 ans 315€

Concession Colombarium

15 ans 500€

30 ans 700€

50 ans 900€

Concession Cavurnes

15 ans 250€

30 ans 350€

50 ans 450€

La différence de coût s'explique par le fait qu'acheter une concession au sol implique presque à chaque fois des frais tels qu'un caveau ou un monument hors sol, alors qu'avec une concession colombarium ou cavurne, le monument peut suffire à lui-même.

Les cavurnes auront 2 places.

Un cas de superposition au-delà de 2 personnes, proposition d'une taxe de 100€

Pour la caveau provisoire une taxe de 10€/mois avec un maximum de 6 mois (2 fois 3 mois) est proposé.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité les nouveaux tarifs tels que mentionnés ci-dessus pour le 01 janvier 2023, ainsi que la taxe de superposition et la taxe de 10€ par mois pour le caveau provisoire.

### **Fonds de Solidarité Logement**

M le Maire fait savoir que le conseil départemental sollicite l'attribution d'une participation financière de la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement. M le Maire rappelle que la commune a déjà été sollicité pour le fonds de solidarité énergie et que celle-ci avait répondu défavorablement.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité de ne pas abonder à ce fonds.

### **11 Novembre**

M le Maire informe qu'il y a potentiellement 58 personnes qui peuvent bénéficier du repas du 11 novembre (personne de 65 ans et plus). M le Maire propose de changer de formule pour les colis. Il a reçu en mairie une offre de colis de la ferme des vitriers, ferme située à Champrond en Gâtine. Les colis sont confectionnés avec des produits de la ferme et complétés avec des produits d'Eure et Loir. Le prix des colis de de 26€ pour un colis seul et de 43€ pour un colis de 2 personnes.

Pour le repas, M le Maire propose le restaurant à la table des canots. Une discussion s'engage pour éventuellement proposer un autre restaurant sur Courville. Après discussion le choix s'arrête sur le Table des Canots.

### **Arbre de Noel**

L'arbre de Noël sera le dimanche 11 décembre. Mme Laurence Charron lira des contes, suivit d'un goûter et du passage du Père Noel.

### **Informations et questions diverses**

**Questions de M Cazé-Chanlong :** le prix d'achat de l'électricité des panneaux solaires est il révisable tous les ans ? fixe ? ou celui-ci suit il l'inflation ? Réponse il est défini tous les ans mais il y a un minimum et un maximum, la variation est faible.

**Question de M HUARD :** les fuites d'eau sont dû à quoi ?. Réponse : mouvement de terrain : Concernant la Touche la conduite de diamètre 80 en fonte situé dans le chemin communal s'est fissurée. La commune a à peu près perdu 300m<sup>3</sup> d'eau. L'entreprise STGS est intervenue dans la journée. Concernant La Heuze la canalisation située côté Orrouer a cassé.

**Question de M Cazé-Chanlong :** Pourrais t on voir pour remplacer les ampoules des luminaires par des leds, moins énergivore ? Réponse à voir avec Synelva

**Question de M Daniel :** Peut-il racheter le tondeuse John Deere à la place de l'entreprise ChartresMotoculture dans les mêmes conditions que Chartres Motoculture, a savoir 2000€. Réponse du conseil, oui pas de soucis.

**Question de Mme Cochereau :** Peut on refaire les routes de la commune, notamment le bourg. Afin de connaître le plan de financement prévisionnel, il est demandé à M Serre de faire une étude.

## **Information M DANIEL**

M le Maire propose l'achat d'une débroussailleuse réciprocatrice pour désherber le cimetière, les caniveaux et les trottoirs. Le conseil donne son accord.

Atelier M le Maire a été recontacté par M Chambrun pour l'achat de son atelier. Une discussion s'engage entre Mme Cochereau qui trouve dommage d'avoir un atelier au milieu du village et les autres conseillers qui pensent que d'une part la commune ne disposant pas de terrain, il est nécessaire de ranger le matériel volumineux tel que le tracteur tondeuse, balayeuse, et que d'autre part c'est une réelle opportunité. Après ces échanges, il est mentionné que M le Maire fera une proposition d'achat à M Chambrun

Employé communal : M le Maire relate un incident entre la commune et un administré qui a fait des remarques fortes désobligeantes à l'employé communal dans un lieu public, pendant les vacances de celui-ci. M le Maire a convoqué cette personne et lui a mentionné que son acte était au mieux loin d'être élégant au pire diffamatoire

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 00h21

Le Maire

Le Secrétaire

Les Elus